



DELIBERATION

N° CP_2018_11_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission culture

OBJET : Interventions du Département dans le domaine de la culture

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL ; Mme BRIQUET, excusée, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; Mme YILDIRIM, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le rapport propose d'examiner plusieurs demandes de subvention présentées depuis l'été dernier au Conseil départemental au titre du dispositif d'aide aux festivals et aux animations culturelles estivales d'une part, aux pratiques musicales amateurs d'autre part.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				9 000 €
Recettes				

RAPPORT

Je vous propose par le présent rapport d'examiner plusieurs demandes de subvention présentées ces dernières semaines au titre des dispositifs départementaux d'aide aux festivals et aux animations culturelles estivales d'une part, aux pratiques musicales amateurs d'autre part.

I - Aide aux festivals et aux animations culturelles estivales

Ces manifestations, qui permettent de renforcer l'offre culturelle de proximité en particulier en zone rurale, présentent une dimension allant du niveau national au niveau local. Pour être éligibles au soutien financier du Conseil départemental, elles doivent présenter prioritairement une programmation de spectacles vivants (musique, théâtre, cirque, ...). Les expositions d'arts plastiques de notoriété ou les événements associant divers genres artistiques peuvent également être soutenus.

Les manifestations sont accompagnées à une hauteur maximale de 10 % du budget réalisé l'année précédente. Enfin, pour ce qui concerne les manifestations à dimension locale, seules celles organisées sur des communes dotées d'un potentiel fiscal corrigé inférieur ou égal à 1 182 700 €, ou dont la population ne dépasse pas 3 000 habitants, peuvent bénéficier d'une aide départementale.

26 dossiers ont été retenus depuis le début de l'année pour un montant global de 90 300 €. Depuis lors, 23 nouvelles demandes, présentées dans le tableau en annexe, ont été déposées auprès du Conseil départemental. Je vous invite à en retenir 20 pour un montant global de crédits de 8 900 €.

II - Aide aux pratiques musicales amateurs

En ce domaine, le Conseil départemental soutient la diffusion culturelle à travers les pratiques d'ensembles (harmonie, bandas, fanfares, ...), notamment les structures qui jouent un rôle important dans l'animation locale et la formation des jeunes musiciens.

Les subventions prennent en considération les effectifs des formations, l'effort consenti par celles d'entre elles qui ont fait le choix d'étendre leur activité à l'enseignement de la musique, et le cas échéant leurs déplacements hors de la Haute-Vienne. Le montant global de la subvention départementale à chaque société musicale est plafonné à 40 % de son budget. Il ne peut être supérieur au niveau de l'aide allouée par la Commune siège.

14 dossiers ont déjà été pris en compte pour 2018 pour un montant de 11 515 €. Je vous invite à retenir la demande qui vient d'être adressée par le Club Symphonique de Limoges et à lui attribuer une subvention de 100 €.

L'ensemble de ces propositions représenterait, si vous les approuviez, une dépense de **9 000 €** à imputer au chapitre 933 article 93311 du budget départemental. Conformément à la délibération prise par l'Assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2018, une part variable de 5 % ou de 10 % serait appliquée à ces aides financières.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 octobre 2012 et 14 février 2013 approuvant l'instauration d'un dispositif de soutien aux festivals et animations culturelles estivales ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2013 fixant les modalités d'intervention du dispositif de soutien aux festivals et animations culturelles estivales ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 :

- inscrivant au budget départemental les crédits nécessaires au financement du dispositif de soutien aux festivals et animations culturelles estivales ;
- relative aux conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et du pacte de confiance entre l'Etat et le Département de la Haute-Vienne ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder, au titre de l'année 2018, les subventions suivantes dans le domaine culturel pour un montant global de **9 000 €** :

- 8 900 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, au titre du dispositif départemental de soutien aux festivals et aux animations culturelles estivales ;
- 100 € au Club Symphonique de Limoges au titre du dispositif départemental d'aide aux pratiques musicales amateurs ;

d'autoriser son Président à signer les conventions à intervenir le cas échéant entre le Département et les bénéficiaires pour permettre le paiement de ces aides.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHOUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM (délégation de vote à M. LAFAYE).

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 6 novembre 2018
Affiché le 6 novembre 2018
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018